

INTERCLUBS (Benjamins, minimes et cadets)
NIVEAU REGIONAL PACA

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : conditions de participation

Cette compétition est ouverte à tous les licenciés affiliés à la FFTT.

Les interclubs sont organisés dans les catégories benjamins, minimes, cadets garçons et filles.

Chaque équipe est composée de trois à cinq joueurs ou joueuses. Une équipe ne peut comporter qu'un seul **muté** et un seul **étranger**.

Les équipes doivent être **complètes** et la **mixité** est interdite à tous les échelons

Article 2 : date et lieu

Les interclubs régionaux échelon PACA auront lieu le **dimanche 05 février 2012 à ISTRES**

Article 3 : engagement des équipes

Les engagements sont réalisés dans les délais impartis et précisés sur le bulletin fourni en annexe et à renvoyer au secrétariat de la ligue de Provence. **L'équipe inscrite sur le bulletin sera définitive (elle peut être différente du niveau départemental). Aucun joueur non inscrit ne pourra participer. Tout retour incomplet ou hors délais ne sera pris.**

Article 4 : déroulement de la compétition

Les interclubs se déroulent en 3 phases :

- L'échelon départemental : il est sous la responsabilité de la commission jeune départementale
- L'échelon régional : Les ligues de Côte d'Azur et de Provence organisent conjointement cette compétition avec les équipes qualifiées par les départements.
L'échelon PACA qualifie 2 équipes pour l'échelon national en benjamins et minimes garçons et filles.
- L'échelon national : 24 équipes qualifiées par catégories (cf règlements fédéraux)

Article 5 : échelon régional

16 équipes qualifiées par catégories :

- Pour la Côte d'Azur : 8 équipes soit 4 pour le Var (83) et 4 pour les Alpes Maritimes (06)
- Pour la Provence : 8 équipes soit 1 pour les Bouches du Rhône (13), 1 pour le Vaucluse, 1 pour les Alpes de Hautes Provence (04), 1 pour les Alpes du Sud (05) , le reste des places étant distribué au prorata des inscrits lors de l'échelon départemental

Ces 16 équipes sont réparties en 4 poules de 4.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{nde} de chaque poule sont incorporées dans un tableau de 8 à classement intégral selon le système suivant :

- Les équipes classées 1^{ère} sont placées par tirage au sort aux places n° 1, 2, 3 ou 4 du tableau
- Les équipes classées 2^{nde} sont placées par tirage au sort aux places restantes mais dans le ½ tableau opposé à l'équipe rencontrée et qui a fini 1^{ère} dans la poule.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poules sont incorporées de la même manière dans un tableau pour déterminer les places 9 à 16 de la compétition.

Toutes les rencontres de classement doivent être disputées.

En cas d'engagement inférieur à 16 équipes dans une catégorie, le Juge Arbitre procédera lors du tirage au sort à des compositions avec des poules de 3.

Un benjamin qui a joué en minime au niveau départemental ne peut descendre dans sa catégorie pour la suite de la compétition, idem pour le niveau national.

Article 6 : formule de la compétition

Les trois joueurs ou joueuses d'une équipe sont désignés par les lettres A, B ou C

Les trois joueurs ou joueuses de l'équipe adverse sont désignés par les lettres X, Y ou Z

La rencontre a lieu sur une table.

L'ordre des parties est : AY – BX – CZ – AX – BY.

Au niveau régional PACA, la rencontre est arrêtée dès que l'une des deux équipes a gagné 3 points parties dans l'ordre déterminé sur la feuille de rencontre.

Article 7 : forfait(s)

Au cours d'un même tour , toute équipe ne terminant pas une rencontre sera déclarée « forfait » pour la journée et ne sera pas classée.

Article 8 : challenge Georges Mistral (côté Provence pour la saison 2011/2012)

Il récompense le club ayant marqué le plus grand nombre de points de la façon suivante:

- | | |
|---|-----------|
| - Par équipe engagée | 1 point |
| - Par équipe qualifiée et présente à l'échelon PACA | 2 points |
| - Vainqueur de la finale régionale PACA | 10 points |
| - Finaliste | 7 points |
| - Troisième | 5 points |
| - Quatrième | 3 points |
| - Cinquième | 2 points |
| - Sixième | 1 point |

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, sera déclaré vainqueur le club ayant engagé le plus grand nombre d'équipe féminines. Toujours en cas d'égalité, celui ayant obtenu le meilleur résultat en benjamine puis en cas d'égalité persistante, celui ayant obtenu le meilleur résultat en benjamin.

Article 9 : confirmation

La confirmation d'une ou plusieurs équipes aux interclubs entraîne la **totale** acceptation du présent règlement.

Article 10 : amende

Toute absence non excusée avant le début de la compétition sera sanctionnée par une amende club fixée à 15,25€ par équipe manquante.

**La finale national aura lieu à JOUE les TOURS (37)
les 12 et 13 mai 2012**